

Les moyennes journalières continuent d'augmenter avec 1°C d'excédent pour les minimales et 4,4°C pour les maximales sur les deux dernières décades ! Les maximales restent en effet perchées au-dessus de 25°C depuis 2 semaines avec des pointes à 30°C sous abri. Si nous ne sommes pas encore officiellement en canicule, c'est grâce aux minimales qui baissent encore bien en fin de nuit, mais elles sont en hausse en tendance. La contrepartie positive ce sont les rayonnements importants à 50% au-dessus des normales. Du côté des précipitations et notamment grâce aux orages qui ont balayé à peu près tout le département, le poste de Beauvais affiche par exemple un niveau de précipitation tout à fait normal sur les 2 premières décades du mois avec 34 mm.

Les cultures de printemps profitent extrêmement bien des précipitations, betteraves, maïs ... pour elles tout est en théorie encore possible, mais au vu des réserves hydriques des sols très faibles il faudra bien sûr de l'eau régulièrement. Dès que la surface du sol aura croulé, un binage permettra de valoriser ces pluies au maximum en limitant les pertes par évaporation dans les inter-rang. Pour les parcelles d'orge d'hiver et les parcelles de blé les plus avancées, les jeux sont faits. Nous sommes désormais en phase de maturation.

BLE

Maladie : fin du risque

Avec l'avancée des stades, même le risque rouille brune s'amenuise et devient nul sur les parcelles ayant atteint le stade grains pâteux.

Dans les conditions toujours chaudes et qui redeviennent rapidement sèches après les averses, surveiller la rouille noire sur tiges, une maladie déjà observées ces dernières années en Hauts de France dans des témoins non traités, et qui pourra devenir émergente, alors qu'elle est extrêmement nuisible, plus que la rouille brune ou jaune.

Ravageurs RAS

Les pucerons des épis ne sont toujours pas un sujet de préoccupation, les auxiliaires se sont bien installés, et avec l'avancée des stades le risque devient faible à partir du stade laiteux-pâteux, nul à partir du stade pâteux qui est atteint dans les parcelles précoces et bien avancées.

MAIS

Le risque pyrale est relativement limité cette année. Si localement une intervention est envisagée, privilégier les lâchers de trichogrammes. En grandes cultures, avec le phosphate de fer sur limaces, c'est une des rares solutions de biocontrôle qui soutient largement la comparaison avec les solutions chimiques en terme d'efficacité, avec les effets non intentionnels en moins (ENI).

Cette solution de biocontrôle se présente sous forme de plaques contenant des œufs, et son utilisation repose sur des lâchers inondatifs au moment de la ponte des papillons, ce qui devrait avoir lieu la semaine prochaine selon les suivis de chrysalides (voir BSV). Les sachets doivent alors être positionnés dans la culture au début du vol, afin que les œufs puissent éclore rapidement et donner des adultes au moment de la période de ponte de la pyrale (quelques semaines après le début de vol). Les trichogrammes détruisent la pyrale dès son premier stade avant même qu'elle ne commette des dégâts et préserve totalement les auxiliaires qui limitent, et plus souvent empêchent la prolifération des pucerons.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 20 juin 2023 (BSV G.C. N°21), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Legrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »